

Compte rendu du Conseil Municipal

30 juin 2017

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric
Mr MATHELIN Christophe, Mr TRUCHET Jean Pierre

Absentes excusées avec pouvoir : Mme CROZET Josiane, Mme MUGUET Angélique

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoires.

Pouvoirs : Mme CROZET Josiane a donné pouvoir à Mme FOURNEL Béatrice et Mme MUGUET Angélique a donné pouvoir à M. PION Eric.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce dépôt.

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera à Saint Etienne le dimanche 24 septembre 2017, il faut désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Le bureau électoral est constitué conformément au Code Electoral :

Le Maire, Président•

Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

Evelyne PAIN, Eric PION

Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

Frédéric PETIT, Christophe MATHELIN

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Mme Le Maire procède alors à l'appel nominal et chaque élu dépose son enveloppe dans l'urne.
Après le vote, avec 9 votants et 0 blanc soit 9 suffrages exprimés.

Madame le maire proclame les résultats suivants :

Délégué titulaire : Mme FOURNEL Béatrice

Délégués suppléants : M. MATHELIN Christophe, M. PION Eric, M. TRUCHET Jean-Pierre

Le procès-verbal dûment signé et complété par le bureau électoral et le secrétaire de séance est immédiatement affiché à la porte de la Mairie, et les résultats transmis à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.